



Séance "Commission agricole UDC Vaud"

Mercredi 10 juin 2009,
Auberge communale de Gollion

▪ Introduction

En fonction des changements fondamentaux qui interviennent actuellement dans la politique agricole menée par notre pays, l'UDC Vaud soucieuse de la situation des agriculteurs vaudois a demandé à l'UDC Suisse de tenir une assemblée extraordinaire de ses membres, dans les semaines à venir, sur le thème de l'agriculture. Cette proposition a été retenue par l'UDC Suisse qui a fixé une Assemblée extraordinaire des délégués du parti national le 26 septembre 2009 à Lucerne.

C'est sous la conduite de M. Pierre-André Pidoux, Député au Grand Conseil, que le groupe agricole de l'UDC Vaud s'est réuni pour débattre de la situation actuelle et future de notre agriculture. Suite à l'analyse de la situation, à l'évolution de la législation, il soumet une série de considérations et de propositions visant à réaffirmer la position de notre parti sur la politique agricole.

Actuellement un secteur de la politique agricole est en discussion au sein des chambres fédérales; il s'agit de la ratification du Cassis de Dijon. Notre parti a pris note que des négociations entre les milieux agricoles et quelques acteurs des chambres fédérales ont permis d'atténuer certains points faibles de ce protocole. Lors du vote final les Conseillers nationaux et les sénateurs du Conseil des Etats ont suivi les propositions des commissions parlementaires et ont finalement accepté deux points importants d'une part l'obligation d'indication des pays de provenance des produits et d'autre part l'application des normes sanitaires suisses pour les produits étrangers. Ce contexte favorable a notamment permis à l'organisation vaudoise de défense professionnelle Prométerre d'obtenir des garanties et de renoncer ainsi à sa volonté affichée de lancer un référendum.

▪ Dossiers d'actualité de la politique agricole du pays

Dans le cadre de ses travaux la commission a abordé en priorité les dossiers d'actualité de politique agricole suivants :

- Ratification du Cassis de Dijon,
- Accord de libre échange pour les produits agricoles
- Changement de paradigme dans le versement des paiements directs,
- Abandon de contingents laitiers au 1^{er} mai 2009
- Modification de la loi sur l'aménagement du territoire
- Soutien aux améliorations foncières
- Aides aux exportations
- Loi sur la protection des animaux

L'UDC Vaud estime que le parti national doit clairement se repositionner sur les différents thèmes précités. Les incidences sont parfois dramatiques pour certains agriculteurs et péjorent l'ensemble du secteur agricole. Notre parti tient aussi à préciser que ce n'est pas seulement l'avenir de l'agriculteur suisse qui est au cœur des enjeux politiques, mais aussi l'ensemble du secteur de la transformation des produits et toutes les entreprises artisanales liées au secteur agricole.

▪ **Cassis de Dijon - ALEA**

La commission agricole de l'UDC Vaud a appris que les chambres fédérales ont approuvé le Cassis de Dijon en tenant compte des modifications demandées, à juste titre, par les milieux agricoles romands. L'orientation de ce dossier suite à de longue négociation et à la menace d'un référendum a permis d'atténuer certains points faibles de ce protocole. Une majorité de parlementaires fédéraux ont compris l'importance de l'obligation d'indication des pays de provenance pour les produits venant de l'étranger et l'application des normes sanitaires suisses pour ces produits étrangers. Ces deux éléments sont essentiels pour permettre à notre agriculture de rester concurrentielle.

A noter cependant que l'UDC Vaud estime, comme d'ailleurs la majorité du Groupe parlementaire fédéral de notre parti que le protocole du Cassis de Dijon est une concession unilatérale de notre pays à l'Union européenne. Notre parti doit maintenir cette position dans le traitement de ce dossier.

Concernant l'accord de libre échange agricole "ALEA", notre commission estime que la mise en œuvre d'un tel accord est une catastrophe programmée pour notre économie agricole. Si un tel accord devait être conclu force est d'admettre que cela générerait une perte de plus 2,5 milliards de francs du chiffre d'affaires global de l'agriculture suisse. Alors que le marché agricole s'inscrit à hauteur de 7 milliards de francs, cet accord occasionnerait un manque à gagner d'environ un tiers pour notre marché agricole alors que les compensations découlant de l'accord ne représenteraient pas plus d'un demi milliard de francs sur la réduction potentielle liée à des achats d'intrants à l'étranger. Là également notre parti tient à préciser que ce sont toutes les branches du secteur agroalimentaire qui seront touchées, mais l'industrie alimentaire suisse voit dans cet accord des profits immédiats et l'arrivée facilitée sur le marché suisse de produits étrangers bon marché. A ce jeu-là les branches de l'agroalimentaire, à l'exception de Fenaco, qui s'est toujours positionnée contre, sont favorables et elles vont soutenir sans réserve cet accord de libre échange agricole.

▪ **Evolution des paiements directs – Ecologie et développement durable**

C'est sur la base d'une politique et de débats très techniques que les acteurs fédéraux de notre politique agricole ont finalement admis de profonds changements dans l'attribution des paiements directs au secteur de l'agriculture. En fait cette démarche doit conduire notre pays vers une compatibilité avec les normes de l'OMC. Notre commission agricole estime que cette politique conduirait à terme à une remise en question complète des paiements directs et à une destabilisation de nos agriculteurs. Toutefois dans un cadre de transition douce, la Berne fédérale propose de nouvelles prestations, sous la forme de paiements directs qui vont porter essentiellement sur les points suivants :

- Attribution à la surface (socle de base PER).
- Participation à la sécurité alimentaire du pays (en faveur des terres ouvertes).
- Soutien aux herbages et aux exploitations difficiles en altitude.
- Soutien directe aux productions sucrières et aux productions d'oléagineux et à d'autres cultures spécifiques.

Alors que ces soutiens ne sont pas suffisants pour garantir la pérennité d'une agriculture dans notre pays, l'association Economie Suisse estime que le secteur agricole suisse touche quelques 800 millions de francs de paiements directs qui ne sont pas nécessaire. Des propositions politiques visant à réduire ce soutien de la Confédération sont sur la table des discussions.

Dans un proche avenir, il est possible de croire que le volume de paiements directs par exploitation ne va pas diminuer. Par contre il faut s'attendre à une forte diminution du nombre d'exploitations agricoles, donc du nombre d'exploitations touchant ces prestations et au final une réduction de l'enveloppe totale des paiements directs pour la même surface agricole utile de l'ensemble du pays.

▪ **Secteur lait avec la fin des contingents et les aides aux exportations**

Alors que l'imposition des contingents laitiers vers la fin des années 1970 a engendré des craintes pour bons nombres d'exploitations agricoles de notre pays, notre parti se dit convaincu que l'abandon de ces derniers depuis le 1^{er} mai 2009 va faire dans les années à venir des dégâts pour de nombreux exploitants, les tentatives de groupement des producteurs de lait par PSL n'ayant pas encore abouti. Aujourd'hui ont assisté à un engorgement du marché laitier. Certes de nouvelles mesures de soutien à l'exportation ont atténué le choc

L'industrie du lait n'a pas attendu l'abandon des contingents laitier pour se constituer en association et aujourd'hui ils représentent un monopole. Cette situation doit être clairement dénoncée par le monde politique et agricole.

Aujourd'hui nous devons nous battre pour garantir la traçabilité du lait du producteur au consommateur, y compris pour les produits transformés. Notre parti constate qu'un réel problème se pose avec la répression des fraudes. Les acteurs politiques ont la conviction que ce travail de surveillance et surtout de répression n'est que partiellement réalisé par la Confédération et les cantons. Il est impératif de confier cette tâche à un organisme indépendant et neutre.

Autre dossier qui préoccupe une partie des agriculteurs qui produisent du lait sur des pâturages d'estivage, il s'agit de l'ordonnance sur les contributions d'estivage. Cette nouvelle ordonnance n'est simplement pas applicable, notamment pour la production laitière durant la période estivale en Alpage. Il faut relever une appréciation différente des agriculteurs au sein des différentes régions de notre pays en fonction du type d'herbage et des races bovines de la mise en valeur du lait et de l'orientation de l'exploitation (viande ou lait).

▪ **Aménagement du territoire et structures des améliorations foncières**

La Loi fédérale sur l'aménagement du territoire LAT est actuellement en consultation et le Conseil fédéral va proposer un nouveau projet aux chambres fédérales dans les mois à venir. En fonction des conditions cadres de l'agriculture qui ont changé ces dernières années, cette nouvelle législation va revêtir un caractère important pour l'avenir de l'agriculture. Ces nouvelles conditions cadre auront un impact direct sur l'exploitation rationnelle et financièrement supportable des domaines agricoles en Suisse.

Le passé est là pour en témoigner, de nombreuses obligations générées par cette loi ne permettent parfois plus à l'agriculture d'être concurrentielle avec les pays voisins. Certaines contraintes génèrent un fort renchérissement des structures sans réelle motivation technique, mais qui est difficilement supportable pour les exploitations agricoles.

Aujourd'hui notre parti estime que des crédits d'amélioration devraient permettre en premier lieu de soutenir des mesures exigées par une législation trop rigide qui souvent, par un effet domino, engendre une croissance insupportable des coûts d'exploitation.

Sans tomber dans l'absurdité il est évident que la nouvelle législation doit permettre la réaffectation des anciens bâtiments situés en zone agricole et la possibilité d'implanter des logements de la famille pour trois générations dans les nouvelles constructions. Il est important que notre parti s'engage afin d'obtenir un plus grand potentiel dans l'occupation des volumes vides ou de réaffectation d'anciennes bâtisses. Il s'agira de faire preuve de vigilance dans la définition et le cadre de la nouvelle zone d'espace rural qui va remplacer l'ancienne zone agricole. Cette redéfinition ne doit pas devenir un nouveau frein pour l'agriculture et sa pérennité.

▪ Divers

Le développement durable est un élément incontournable de toute réflexion politique et plus particulièrement lorsqu'il s'agit de l'avenir de l'agriculture dans notre pays. Alors que le marché engendre déjà une très forte pression sur les prix liés à la concurrence européenne, voire mondiale de la part de distributeur, les mesures importantes en faveur de la protection de l'environnement prise dans notre pays accentuent encore cette pression. Si la prise en compte des aspects environnementaux et sociétaux doit faire partie de la réflexion sur les missions futures de l'agriculture, les mesures prises doivent s'inscrire dans une démarche incitative en privilégiant une approche contractuelle,

Au niveau de la formation l'évolution des exploitations agricoles engendre aussi une remise en question du système de formation. Est-il utile de relever que la réduction progressive du nombre d'exploitations et en conséquent la réduction du nombre d'apprentis et d'élèves à former est une préoccupation. Par ailleurs la multiplicité des types d'exploitations, dont des profils des exploitants est également un facteur nouveau. Dans ce contexte notre parti doit s'engager pour donner une priorité à la formation professionnelle agricole, viticole et en économie familiale en offrant des formations de base et continues liées aux branches de production importante. Il est essentiel que notre pays porte un réflexion d'ensemble sur les besoins en formation agricole en adaptant l'offre et en cherchant à valoriser de nouvelles synergies.

▪ Conclusions

Dans le cadre de son travail, la commission agricole de l'UDC Vaud a abordé les principaux défis qui attendent nos agriculteurs dans les mois à venir. Quelques pistes sont proposées à la réflexion de l'UDC Suisse. L'UDC Vaud espère ainsi apporter sa contribution au débat qui devrait conduire notre parti à soutenir l'ensemble du secteur agricole et l'industrie suisse de transformation des produits.

Gollion, le 10 juin 2009

**Au nom de la commission agricole
de l'UDC Vaud :**

Pierre-André **Pidoux**, député

Président commission
agricole UDC VD